

PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2023 DANS LEUR INTEGRALITE ET DES CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES 2023

Vu l'article 30 alinéa 1 lettres d et f de la loi sur l'administration des communes (LAC) qui indique que le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

Vu l'article 19 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC) qui précise la composition des comptes annuels, soit le bilan, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe (dont le contenu est listé à l'article 28 du RAC),

Vu l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC) qui mentionne les éléments liés à la présentation des comptes annuels,

Vu le rapport de l'organe de révision transmis au Conseil municipal qui recommande l'approbation des comptes 2023,

Vu l'article 107 de la loi sur l'administration des communes (LAC) qui fixe le délai d'approbation des comptes annuels au 15 mai au plus tard,

Vu le préavis favorable de la commission finances, administration et sécurité (CFAS) du 6 mai 2024, sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

à la majorité simple

Par 18 oui, 0 non et 0 abstention sur 18 CM présents

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2023 dans leur intégralité, annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2023 pour un montant de CHF 18'008'760.68 aux charges et de CHF 19'708'611.88 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 1'699'851.20. Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 4'229'027.33 et résultat extraordinaire de CHF – 2'529'176.13.

3. D'approuver le compte des investissements 2023 pour un montant de CHF 2'319'087.63 aux dépenses et de CHF 120'200.00 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 2'198'887.63.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2023, totalisant à l'actif et au passif un montant de CHF 50'407'346.04.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2023 pour un montant total de CHF 654'953.72 dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus et les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.



Le Président : Frédéric REVERCHON



La Secrétaire : Floriane SCHMIDT

Annexe : comptes annuels 2023 dans leur intégralité

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Bérar SA
Rue de la Corraterie 26
Case postale
1211 Genève 1
Suisse

Tel +41 (0)22 311 36 44
Fax +41 (0)22 311 45 88
E-mail contact@bfbge.ch
Web www.bfb.ch

Fondée en 1892

BfB

**Commune de Confignon
Confignon**

Exercice 2023

Rapport de l'organe de révision
au Conseil municipal



Le 16 avril 2024

Rapport de l'organe de révision sur les comptes 2023
au Conseil municipal de la

Commune de Confignon
Confignon

Genève, le 16 avril 2024
66/vac/6

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Bérar SA
Rue de la Corraterie 26
Case postale
1211 Genève 1
Suisse

Tel +41 (0)22 311 36 44
Fax +41 (0)22 311 45 88
E-mail contact@bfbge.ch
Web www.bfb.ch

Fondée en 1892



Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la commune de Confignon comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat, le compte des investissements et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que les annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon le modèle de comptes annuels du manuel MCH2 pour les communes genevoises, le message du Conseil administratif (annexe 1) constitue un élément des comptes annuels. Toutefois, les indications de ce message n'ont pas été vérifiées lors de notre audit.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément aux prescriptions légales et à la recommandation d'audit 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* (RA 60). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la commune de Confignon, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

Responsabilité des magistrats communaux

Les magistrats communaux sont responsables de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales cantonales et communales. Ils sont en outre responsables des contrôles internes qu'ils jugent nécessaires pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la commune.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

Nous communiquons aux magistrats communaux notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

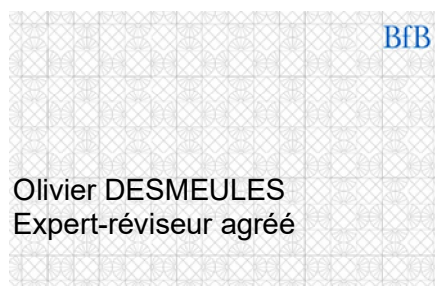
Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions des magistrats communaux.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Béran SA

**Annexes :**

- Comptes annuels (détail ci-après)

Annexes :Comptes annuels comprenant :

1.	Message du Conseil administratif	5
2.	Bilan	6
3.	Compte de résultat échelonné	7
4.	Compte de résultat par fonction	8
5.	Compte des investissements	13
6.	Tableau des Flux de trésorerie	15
7.	Règles régissant la présentation des comptes	16
8.	Principes relatifs à la présentation des comptes	17
9.	État du capital propre	19
10.	Tableau des provisions	20
11.	Tableau des participations	21
12.	Tableau des garanties et des engagements conditionnels	23
13.	Tableau des immobilisations	24
14.	Explications sur les crédits d'engagement ouverts depuis plus de cinq ans et non encore clôturés	25
15.	Indications supplémentaires	26
16.	Indicateurs financiers	28
17.	Crédits budgétaires supplémentaires	30

COMPTES ANNUELS 2023

de la commune de Confignon

Confignon, le 16 avril 2024

1. MESSAGE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La commune de Confignon a l'avantage de présenter aux comptes 2023 un excédent de revenus record de CHF 1'699'851.20 soit un montant de CHF 18'008'760.68 aux charges et un montant de CHF 19'708'611.88 aux revenus. Pour mémoire le budget 2023 prévoyait un excédent de charges de CHF 79'968.00.

Cette amélioration s'explique principalement par des recettes fiscales nettement supérieures aux estimations transmises par l'Administration fiscale cantonale dans le cadre de l'élaboration du budget. En effet, elles s'élèvent au total à CHF 16'685'785.38, soit une différence de CHF 2'925'770.38 par rapport au budget de CHF 13'760'015.00.

Il est à relever un montant supérieur aux prévisions du Canton de CHF 1'846'374.50 au niveau de l'impôt sur les personnes physiques, de CHF 527'270.93 pour l'impôt à la source et de CHF 475'950.- au fonds de péréquation des personnes morales.

A la perspective de revenus fiscaux plus favorables, le Conseil administratif a déposé au Conseil municipal, en novembre 2023, une délibération pour comptabiliser des amortissements complémentaires. Ainsi, le montant retenu au 31.12.2023 s'élève à CHF 2'529'176.13. Hors amortissements complémentaires, le résultat opérationnel de l'exercice 2023 se situe à CHF 4'229'027.33.

Quant aux charges, elles sont inférieures de CHF 956'484.45 au budget hors charges extraordinaires liées aux amortissements complémentaires de CHF 2'529'176.13. En effet, des non dépensés sont à relever dans toutes les catégories de charges hormis les charges de biens et services et autres charges d'exploitation en 2023.

Dans cette catégorie, des charges d'honoraires pour des mandats non prévus au budget, des charges d'entretien dans nos bâtiments communaux et à l'école de Confignon ainsi que des charges d'entretien sur les routes supérieures aux montants budgétés sont à relever. Les ajustements liés aux provisions sur les impôts ont également pesé sur les charges d'exploitation en raison des revenus fiscaux plus importants que prévus.

2. BILAN AU 31.12.2023

COMMUNE DE CONFIGNON

BILAN AU		31 décembre 2022	31 décembre 2023
1	Actifs	48 911 405.10	50 407 346.04
10	Patrimoine financier	19 862 906.64	23 469 083.25
100	Disponibilités et placements à court terme	5 812 822.86	8 837 820.94
101	Créances	5 907 608.72	6 000 359.04
102	Placements financiers à court terme	800.00	250.00
104	Actifs de régularisation	929 275.01	1 128 766.22
107	Placements financiers	408 838.00	501 476.00
108	Immobilisations corporelles PF	6 803 562.05	7 000 411.05
14	Patrimoine administratif	29 048 498.46	26 938 262.79
140	Immobilisations corporelles du PA	23 919 738.45	21 570 705.47
142	Immobilisations incorporelles	441 289.32	567 586.63
145	Participations, capital social	3 927 107.03	3 927 107.03
146	Subventions d'investissements	760 363.66	872 863.66
2	Passif	48 911 405.10	50 407 346.04
20	Capitaux de tiers	19 148 731.08	18 944 820.82
200	Engagements courants	969 507.64	800 851.30
201	Engagements financiers à court terme	0.00	2 000 000.00
204	Passifs de régularisation	826 040.05	830 187.35
205	Provisions à court terme	1 783 589.64	1 744 188.42
206	Engagements financiers à long terme	15 500 000.00	13 500 000.00
209	Engagements envers les financements spéciaux et des fonds des capitaux de tiers	69 593.75	69 593.75
29	Capital propre	29 762 674.02	31 462 525.22
291	Fonds enregistrés comme capital propre	170 941.27	101 240.50
299	Excédent/découvert du bilan	29 591 732.75	31 361 284.72

3. COMPTE DE RESULTAT ECHELONNE AU 31.12.2023 COMMUNE DE CONFIGNON

	Comptes au 31.12.2022	Budget 2023	Comptes au 31.12.2023
Charges d'exploitation	15 443 628.67	16 323 569.00	15 368 284.55
30 Charges de personnel	4 169 322.07	4 926 775.56	4 330 621.60
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	4 061 059.81	3 473 125.00	3 674 462.41
33 Amortissements du patrimoine administratif	2 018 004.53	2 282 688.87	1 752 747.17
36 Charges de transfert	5 195 242.26	5 640 979.57	5 610 453.37
Revenus d'exploitation	17 787 173.70	15 632 841.00	18 708 625.87
40 Revenus fiscaux	15 622 452.99	13 760 015.00	16 685 785.38
42 Taxes	688 098.11	468 050.00	765 485.48
43 Revenus divers	41 918.55	400 000.00	66 183.55
46 Revenus de transfert	1 434 704.05	1 004 776.00	1 191 171.46
Résultat d'exploitation	2 343 545.03	690 728.00-	3 340 341.32
34 Charges financières	111 343.93	112 500.00	111 300.00
44 Revenus financiers	1 384 378.68	723 260.00	999 986.01
Résultat financier	1 273 034.75	610 760.00	888 686.01
RESULTAT OPERATIONNEL	3 616 579.78	79 968.00-	4 229 027.33
38 Charges extraordinaires	2 782 498.58	0.00	2 529 176.13
RESULTAT EXTRAORDINAIRE	2 782 498.58-	0.00	2 529 176.13-
RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS	834 081.20	79 968.00-	1 699 851.20

4. COMPTE DE RESULTAT AU 31.12.2023 COMMUNE DE CONFIGNON

	Comptes au 31.12.2022	Budget 2023	Comptes au 31.12.2023
0 ADMINISTRATION GENERALE			
TOTAL CHARGES	4 349 747.26	3 095 355.03	3 526 412.40
TOTAL REVENUS	151 520.25	144 700.00	207 679.61
01 CONSEIL MUNICIPAL ET EXECUTIF			
TOTAL CHARGES	419 888.87	425 300.00	389 926.40
30 Charges du personnel	339 401.80	360 400.00	325 542.10
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	80 487.07	64 900.00	64 084.30
36 Charges de transfert	0.00	0.00	300.00
02 SERVICES GENERAUX			
TOTAL CHARGES	3 929 858.39	2 670 055.03	3 136 486.00
TOTAL REVENUS	151 520.25	144 700.00	207 679.61
30 Charges du personnel	1 182 914.99	1 331 008.00	1 351 956.55
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	672 481.71	688 395.00	786 243.75
33 Amortissements du patrimoine administratif	411 381.12	464 087.03	263 333.08
36 Charges de transfert	125 090.67	186 565.00	186 369.50
38 Charges extraordinaires	1 537 989.90	0.00	548 583.12
42 Taxes	56 575.30	60 800.00	121 599.55
44 Revenus financiers	71 069.20	58 900.00	67 697.00
46 Revenus de transfert	23 875.75	25 000.00	18 383.06
1 ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE, DEFENSE			
TOTAL CHARGES	931 986.20	1 063 881.38	2 051 771.62
TOTAL REVENUS	45 089.20	173 000.00	51 762.25
11 SECURITE PUBLIQUE			
TOTAL CHARGES	324 544.20	434 760.00	378 375.00
TOTAL REVENUS	41 589.20	117 500.00	48 262.25
30 Charges du personnel	0.00	27 360.00	0.00
36 Charges de transfert	324 544.20	407 400.00	378 375.00
42 Taxes	11 030.00	17 500.00	13 382.25
44 Revenus financiers	30 559.20	100 000.00	34 880.00
14 QUESTIONS JURIDIQUES			
TOTAL CHARGES	75 649.10	73 750.00	72 595.25
36 Charges de transfert	75 649.10	73 750.00	72 595.25
15 SERVICE DU FEU			
TOTAL CHARGES	470 254.55	500 326.38	1 553 053.78
TOTAL REVENUS	0.00	52 000.00	0.00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	7 989.15	3 000.00	
33 Amortissements du patrimoine administratif	63 554.40	63 545.38	63 554.40
36 Charges de transfert	398 711.00	433 781.00	429 818.45
38 Charges extraordinaires	0.00	0.00	1 059 680.93
46 Revenus de transfert	0.00	52 000.00	0.00
16 DEFENSE			
TOTAL CHARGES	61 538.35	55 045.00	47 747.59
TOTAL REVENUS	3 500.00	3 500.00	3 500.00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	20 739.99	7 300.00	6 765.75
36 Charges de transfert	40 798.36	47 745.00	40 981.84
46 Revenus de transfert	3 500.00	3 500.00	3 500.00

4. COMPTE DE RESULTAT AU 31.12.2023 COMMUNE DE CONFIGNON

		Comptes au 31.12.2022	Budget 2023	Comptes au 31.12.2023
2	FORMATION			
	TOTAL CHARGES	3 389 955.96	3 199 755.71	3 372 146.19
	TOTAL REVENUS	600 020.15	553 271.00	657 299.43
21	SCOLARITE OBLIGATOIRE			
	TOTAL CHARGES	3 389 955.96	3 199 755.71	3 372 146.19
	TOTAL REVENUS	600 020.15	553 271.00	657 299.43
	30 Charges du personnel	720 240.02	762 384.41	782 770.75
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	987 407.98	883 380.00	960 579.53
	33 Amortissements du patrimoine administratif	893 557.94	873 949.30	842 162.46
	36 Charges de transfert	632 971.00	680 042.00	677 842.00
	38 Charges extraordinaires	155 779.02		108 791.45
	42 Taxes	329 905.55	274 000.00	366 273.65
	44 Revenus financiers	57 488.15	64 640.00	63 758.55
	46 Revenus de transfert	212 626.45	214 631.00	227 267.23
3	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS , EGLISES			
	TOTAL CHARGES	1 453 109.64	1 549 068.66	1 531 306.68
	TOTAL REVENUS	205 663.29	38 650.00	64 234.70
32	CULTURE AUTRES			
	TOTAL CHARGES	368 019.49	401 291.00	402 854.79
	TOTAL REVENUS	6 835.65	2 550.00	7 848.70
	30 Charges du personnel	208 666.87	219 267.00	235 206.55
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	108 066.69	147 600.00	130 097.01
	33 Amortissements du patrimoine administratif	9 381.72	10 233.00	13 162.23
	36 Charges de transfert	19 759.00	24 191.00	24 389.00
	38 Charges extraordinaires	22 145.21		
	42 Taxes	6 835.65	2 550.00	7 848.70
33	MEDIAS			
	TOTAL CHARGES	57 918.07	64 000.00	50 301.70
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	53 918.07	60 000.00	46 301.70
	33 Amortissements du patrimoine administratif	4 000.00	4 000.00	4 000.00
34	SPORTS ET LOISIRS			
	TOTAL CHARGES	1 027 172.08	1 083 777.66	1 078 150.19
	TOTAL REVENUS	198 827.64	36 100.00	56 386.00
	30 Charges du personnel	361 123.70	369 658.00	321 426.55
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	277 274.02	287 070.00	279 605.63
	33 Amortissements du patrimoine administratif	21 240.38	83 144.66	68 318.46
	36 Charges de transfert	302 029.28	343 905.00	335 035.26
	38 Charges extraordinaires	65 504.70	0.00	73 764.29
	42 Taxes	8 256.00	7 500.00	7 786.00
	44 Revenus financiers	190 571.64	28 600.00	48 600.00
5	SECURITE SOCIALE			
	TOTAL CHARGES	3 015 354.06	3 197 656.87	3 016 043.65
	TOTAL REVENUS	680 766.45	600 837.00	775 490.25
53	VIEILLESSE ET SURVIVANTS			
	TOTAL CHARGES	41 358.75	5 000.00	351.55
	TOTAL REVENUS	31 044.00	16 920.00	16 920.00
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	41 358.75	5 000.00	351.55
	42 Taxes	14 124.00	0.00	0.00
	44 Revenus financiers	16 920.00	16 920.00	16 920.00

4. COMPTE DE RESULTAT AU 31.12.2023
COMMUNE DE CONFIGNON

		Comptes au 31.12.2022	Budget 2023	Comptes au 31.12.2023
54	FAMILLE ET JEUNESSE			
	TOTAL CHARGES	2 465 998.72	2 636 306.72	2 505 677.10
	TOTAL REVENUS	630 509.75	583 917.00	758 470.25
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	12 061.23	14 220.00	11 504.25
	33 Amortissements du patrimoine administratif	33 404.24	0.00	33 404.24
	36 Charges de transfert	2 420 533.25	2 622 086.72	2 457 003.20
	38 Charges extraordinaires	0.00	0.00	3 765.41
	44 Revenus financiers	182 500.00	182 500.00	182 500.00
	46 Revenus de transfert	448 009.75	401 417.00	575 970.25
57	AIDE SOCIALE ET DOMAINE DE L'ASILE			
	TOTAL CHARGES	401 536.59	440 350.15	393 715.00
	TOTAL REVENUS	19 212.70	0.00	100.00
	30 Charges du personnel	281 218.19	312 068.15	258 979.45
	36 Charges de transfert	120 318.40	128 282.00	134 735.55
	42 Taxes	19 212.70	0.00	100.00
59	DOMAINE SOCIAL, NON MENTIONNE AILLEURS			
	TOTAL CHARGES	106 460.00	116 000.00	116 300.00
	36 Charges de transfert	106 460.00	116 000.00	116 300.00
6	TRANSPORTS			
	TOTAL CHARGES	1 323 134.38	1 315 567.91	1 926 233.64
	TOTAL REVENUS	420 245.57	92 200.00	225 062.90
61	CIRCULATION ROUTIERE			
	TOTAL CHARGES	1 236 882.88	1 228 175.91	1 838 802.14
	TOTAL REVENUS	369 224.55	34 000.00	176 408.90
	30 Charges du personnel	485 372.59	520 646.00	422 629.85
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	331 952.80	290 990.00	366 481.90
	33 Amortissements du patrimoine administratif	288 882.84	366 801.91	281 202.69
	36 Charges de transfert	39 412.00	49 738.00	33 896.77
	38 Charges extraordinaires	91 262.65	0.00	734 590.93
	42 Taxes	137 224.55	5 000.00	159 539.90
	44 Revenus financiers	232 000.00	29 000.00	9 720.00
	46 Revenus de transfert	0.00	0.00	7 149.00
62	TRANSPORTS PUBLICS			
	TOTAL CHARGES	86 251.50	87 392.00	87 431.50
	TOTAL REVENUS	51 021.02	58 200.00	48 654.00
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	71 043.50	70 500.00	70 539.50
	36 Charges de transfert	15 208.00	16 892.00	16 892.00
	42 Taxes	51 021.02	58 200.00	48 654.00
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE			
	TOTAL CHARGES	2 704 339.82	2 368 889.44	1 634 420.14
	TOTAL REVENUS	242 211.48	496 008.00	171 299.90
71	APPROVISIONNEMENT EN EAU			
	TOTAL CHARGES	15 724.61	15 724.61	15 724.61
	33 Amortissements du patrimoine administratif	15 724.61	15 724.61	15 724.61
72	TRAITEMENT DES EAUX USEES			
	TOTAL CHARGES	1 295 943.13	263 961.98	186 833.30
	TOTAL REVENUS	125 777.39	39 948.00	70 982.77
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	95 897.20	1 370.00	5 596.75
	33 Amortissements du patrimoine administratif	276 877.28	249 202.98	167 885.00
	36 Charges de transfert	13 351.55	13 389.00	13 351.55
	38 Charges extraordinaires	909 817.10	0.00	0.00
	46 Revenus de transfert	125 777.39	39 948.00	70 982.77

4. COMPTE DE RESULTAT AU 31.12.2023 COMMUNE DE CONFIGNON

	Comptes au 31.12.2022	Budget 2023	Comptes au 31.12.2023
73 GESTION DES DECHETS			
TOTAL CHARGES	785 137.19	883 010.85	765 995.96
TOTAL REVENUS	30 785.54	22 500.00	21 213.58
30 Charges du personnel	90 284.10	92 842.00	81 850.45
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	693 786.79	789 350.00	683 326.66
36 Charges de transfert	1 066.30	818.85	818.85
42 Taxes	30 785.54	22 500.00	21 213.58
76 LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT			
TOTAL CHARGES	178 166.68	242 575.00	219 351.85
TOTAL REVENUS	29 330.00	18 560.00	20.00
30 Charges du personnel	116 532.73	177 775.00	155 831.65
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	58 573.85	61 800.00	60 520.20
36 Charges de transfert	3 060.10	3 000.00	3 000.00
42 Taxes	0.00	0.00	20.00
46 Revenus de transfert	29 330.00	18 560.00	0.00
77 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT AUTRES			
TOTAL CHARGES	96 528.03	107 546.00	72 442.90
TOTAL REVENUS	14 400.00	15 000.00	12 900.00
30 Charges du personnel	90 284.65	85 546.00	72 235.00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	6 243.38	2 000.00	207.90
33 Amortissements du patrimoine administratif	0.00	20 000.00	0.00
42 Taxes	14 400.00	15 000.00	12 900.00
79 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE			
TOTAL CHARGES	332 840.18	856 071.00	374 071.52
TOTAL REVENUS	41 918.55	400 000.00	66 183.55
30 Charges du personnel	293 282.43	667 821.00	322 192.70
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	39 557.75	56 250.00	51 878.82
33 Amortissements du patrimoine administratif	0.00	132 000.00	0.00
43 Revenus divers	41 918.55	400 000.00	66 183.55
8 ECONOMIE PUBLIQUE			
TOTAL REVENUS	146 636.50	130 800.00	146 850.84
87 COMBUSTIBLE ET ENERGIE			
TOTAL REVENUS	146 636.50	130 800.00	146 850.84
44 Revenus financiers	146 636.50	130 800.00	146 850.84
9 FINANCES ET IMPOTS			
TOTAL CHARGES	1 169 843.86	645 894.00	950 426.36
TOTAL REVENUS	16 679 399.49	14 126 635.00	17 408 932.00
91 IMPOTS			
TOTAL CHARGES	917 520.16	398 700.00	594 278.44
TOTAL REVENUS	15 762 375.50	13 849 080.00	16 836 237.38
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	502 219.88	40 000.00	150 377.21
36 Charges de transfert	415 300.28	358 700.00	443 901.23
40 Revenus fiscaux	15 622 452.99	13 760 015.00	16 685 785.38
42 Taxes	8 727.80	5 000.00	6 167.85
46 Revenus de transfert	131 194.71	84 065.00	144 284.15

4. COMPTE DE RESULTAT AU 31.12.2023
COMMUNE DE CONFIGNON

	Comptes au 31.12.2022	Budget 2023	Comptes au 31.12.2023
92			
CONVENTIONS FISCALES			
TOTAL CHARGES	140 979.77	134 694.00	244 847.92
36 Charges de transfert	140 979.77	134 694.00	244 847.92
93			
PEREQUATIONS FINANCIERES ET COMPENSATION DES CHARGES			
TOTAL REVENUS	460 390.00	165 655.00	143 635.00
46 Revenus de transfert	460 390.00	165 655.00	143 635.00
96			
ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DE LA DETTE			
TOTAL CHARGES	111 343.93	112 500.00	111 300.00
TOTAL REVENUS	456 633.99	111 900.00	429 059.62
34 Charges financières	111 343.93	112 500.00	111 300.00
44 Revenus financiers	456 633.99	111 900.00	429 059.62
97			
REDISTRIBUTIONS			
TOTAL REVENUS	0.00	0.00	0.00
46 REVENUS DE TRANSFERTS	0.00	0.00	0.00
TOTAL GENERAL			
TOTAL CHARGES	18 337 471.18	16 436 069.00	18 008 760.68
TOTAL REVENUS	19 171 552.38	16 356 101.00	19 708 611.88
	834 081.20	79 968.00-	1 699 851.20

5. COMPTE DES INVESTISSEMENTS AU 31.12.2023
COMMUNE DE CONFIGNON

		Comptes au 31.12.2022	Budget 2023	Comptes au 31.12.2023
0	ADMINISTRATION GENERALE			
	TOTAL DEPENSES	800 337.60	2 736 700.00	1 279 052.44
	TOTAL RECETTES	0.00	0.00	77 000.00
02	SERVICES GENERAUX			
	TOTAL DEPENSES	800 337.60	2 736 700.00	1 279 052.44
	TOTAL RECETTES	0.00	0.00	77 000.00
50	Immobilisations corporelles	575 476.90	2 520 000.00	1 035 716.39
52	Immobilisations incorporelles	9 660.70	0.00	26 636.05
56	Subvention d'investissements propres	215 200.00	216 700.00	216 700.00
63	Subvention d'investissements acquises	0.00	0.00	77 000.00
1	ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE, DEFENSE			
	TOTAL DEPENSES	0.00	0.00	0.00
15	SERVICE DU FEU			
	TOTAL DEPENSES	0.00	0.00	0.00
50	Immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00
2	FORMATION			
	TOTAL DEPENSES	52 434.95	200 000.00	0.00
	TOTAL RECETTES	227 799.00	45 000.00	0.00
21	SCOLARITE OBLIGATOIRE			
	TOTAL DEPENSES	52 434.95	200 000.00	0.00
	TOTAL RECETTES	227 799.00	45 000.00	0.00
50	Immobilisations corporelles	52 434.95	200 000.00	0.00
63	Subvention d'investissements acquises	227 799.00	45 000.00	0.00
3	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS , EGLISES			
	TOTAL DEPENSES	119 268.35	400 000.00	495 043.14
	TOTAL RECETTES	45 000.00	35 000.00	43 200.00
32	CULTURES, AUTRES			
	TOTAL DEPENSES	56 102.85	0.00	43 195.00
50	Immobilisations corporelles	46 102.90	0.00	43 195.00
52	Immobilisations incorporelles	9 999.95	0.00	0.00
33	MEDIAS			
	TOTAL DEPENSES	9 984.00	0.00	0.00
52	Immobilisations incorporelles	9 984.00	0.00	0.00
34	SPORTS ET LOISIRS			
	TOTAL DEPENSES	53 181.50	400 000.00	451 848.14
	TOTAL RECETTES	45 000.00	35 000.00	43 200.00
50	Immobilisations corporelles	53 181.50	400 000.00	451 848.14
63	Subvention d'investissements acquises	45 000.00	35 000.00	43 200.00
6	TRANSPORTS			
	TOTAL DEPENSES	932 328.40	690 000.00	232 841.70
61	CIRCULATION ROUTIERE			
	TOTAL DEPENSES	928 591.40	540 000.00	229 659.05
50	Immobilisations corporelles	928 591.40	500 000.00	229 659.05
52	Immobilisations incorporelles	0.00	40 000.00	0.00
62	TRANSPORTS PUBLICS			
	TOTAL DEPENSES	3 737.00	150 000.00	3 182.65
50	Immobilisations corporelles	3 737.00	150 000.00	3 182.65

5. COMPTE DES INVESTISSEMENTS AU 31.12.2023
COMMUNE DE CONFIGNON

		Comptes au 31.12.2022	Budget 2023	Comptes au 31.12.2023
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE			
	TOTAL DEPENSES	125 255.54	1 591 000.00	312 150.35
72	TRAITEMENT DES EAUX USEES			
	TOTAL DEPENSES	0.00	450 000.00	140 305.55
50	Immobilisations corporelles	0.00	450 000.00	140 305.55
77	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT AUTRES			
	TOTAL DEPENSES	0.00	300 000.00	0.00
50	Immobilisations corporelles	0.00	300 000.00	0.00
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE			
	TOTAL DEPENSES	125 255.54	841 000.00	171 844.80
52	Immobilisations incorporelles	125 255.54	841 000.00	171 844.80
TOTAL GENERAL				
	TOTAL DEPENSES	2 029 624.84	5 617 700.00	2 319 087.63
	TOTAL RECETTES	272 799.00	80 000.00	120 200.00
		1 756 825.84	5 537 700.00	2 198 887.63

6. TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE COMMUNE DE CONFIGNON

	Mouvements 2023
Résultat total des comptes de résultats	1 699 851.20
+ Amortissement du PA et subv. d'investissement	4 309 123.30
- Augmentation / + diminution des créances	- 92 750.32
- Augmentation / + diminution des actifs de régularisation	- 199 491.21
+ Augmentation / - diminution des engagements courants	- 168 656.34
+ Augmentation / - diminution des provisions	- 39 401.22
+ Augmentation / - diminution des passifs de régularisation	4 147.30
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle (FTO)	5 512 822.71
+ Subvention d'investissement	- 96 500.00
Recettes du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités	- 96 500.00
- Immobilisations corporelles	-1 903 906.78
- Investissements pour le compte de tiers	0.00
- Immobilisations incorporelles	- 198 480.85
Dépenses du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités	-2 102 387.63
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement dans le PA (FTI)	-2 198 887.63
- Achat des placements financiers et des immob. corp. du PF	- 288 937.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité de placement dans le PF (FTP)	- 288 937.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement et de placement (FTI+P)	-2 487 824.63
+ Augmentation / - diminution des engagements financiers à court terme	2 000 000.00
+ Augmentation / - diminution des engagements financiers à long terme	-2 000 000.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement (FTF)	0.00
VARIATION DES LIQUIDITES ET PLACEMENTS A COURT TERME(FTO+FTI+P+FTF)	3 024 998.08
Liquidités et placements à court terme au 01.01.23	5 812 822.86
Liquidités et placements à court terme au 31.12.23	8 837 820.94
VARIATION DES LIQUIDITES ET PLACEMENTS A COURT TERME	3 024 998.08

7. REGLES REGISSANT LA PRESENTATION DES COMPTES COMMUNE DE CONFIGNON

Les règles régissant la présentation des comptes de la commune de Confignon reposent sur les principales base légales suivantes :

- ♦ Loi sur l'administration des communes (LAC)
- ♦ Règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC).
- ♦ Manuel de comptabilité publique MCH2 à l'attention des communes genevoises publié par le Département présidentiel.

8. PRINCIPES RELATIFS A LA PRESENTATION DES COMPTES COMMUNE DE CONFIGNON

La clôture des comptes de la commune a été effectuée conformément à la LAC, au RAC et au Manuel de comptabilité publique édité par le département présidentiel. Ces normes se réfèrent au manuel "Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2" édité par la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF).

La présentation des comptes reflète une situation financière correspondant à l'état réel de la fortune, des finances et des revenus.

Patrimoine financier

Les actifs figurant dans le patrimoine financier sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité future et que leur valeur peut être établie de manière fiable.

Les immobilisations corporelles du PF sont inscrites au coût d'acquisition ou de fabrication lors de l'entrée au bilan. En l'absence de coût d'acquisition, l'inscription au bilan se fait à la juste valeur (coût de remplacement).

Tous les cinq ans, les immobilisations corporelles du PF sont réévaluées à la valeur de remplacement lors du bouclage des comptes. La première réévaluation a été effectuée en 2018. La deuxième a eu lieu en 2022.

La parcelle 11346, située sur le chemin des Hutins a été ajustée à sa valeur de remplacement au 31.12.2023 suite à l'invalidation de son transfert à la Fondation du logement par voie référendaire en mars 2023. Elle a été évaluée par un expert à CHF 1'696'849.-.

Les placements financiers sont réévalués lors de chaque clôture à la valeur vénale.

Les autres éléments PF sont portés au bilan à la valeur nominale.

La commune s'assure également, à chaque clôture des comptes annuels, que tout actif du PF ayant subi une perte durable de valeur a fait l'objet d'une dépréciation comptable justifiée par des pièces probantes.

Les ducroires sur les débiteurs ont été estimés selon les mêmes règles que les années précédentes. Les critères de calculs des ducroires sur les reliquats fiscaux ont été également maintenus (30% du reliquat) et sont conformes avec les critères fixés par le département.

Patrimoine administratif

Les actifs figurant le patrimoine administratif sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité économique future ou s'ils sont consacrés à la réalisation de tâches publiques et que leur valeur peut être établie de manière fiable. Ils sont inscrits au bilan, lors de leur entrée, au coût d'acquisition ou de fabrication. En l'absence de coûts ou si aucun prix n'a été payé, la juste valeur est portée au bilan (coût de remplacement).

Les amortissements des biens du PA s'effectuent selon des dispositions prévues à l'art. 40 RAC. Ils sont comptabilisés en appliquant la méthode linéaire et démarrent avec l'utilisation du bien. L'amortissement (planifié) des investissements du PA est effectué selon les durées définies dans la délibération ouvrant le crédit d'investissement nécessaire. Ces durées doivent être en adéquation avec les durées définies à l'art. 40 RAC. Si une perte de valeur durable est prévisible pour un post, la valeur portée au bilan est rectifiée (amortissement non planifié) et justifiée par des pièces probantes. Du fait de la situation excédentaire de l'exercice, des amortissements non planifiés ont été comptabilisés en 2023 sur de nombreux biens du PA pour un total de CHF 2'529'176.13

Concernant le seuil d'activation de biens du PA, l'article 39 RAC prévoit la possibilité pour une commune de comptabiliser une dépense à nature d'investissement inférieur ou égale à CHF 100'000, soit dans le compte de résultats soit de l'activer au PA (en transitant par le compte des investissements). Les dépenses d'investissements supérieures à CHF 100'000 doivent obligatoirement être activées.

Passifs

Les capitaux de tiers sont évalués à la valeur nominale.

Les provisions existantes figurent dans le tableau spécifique en annexe. Une provision sur les estimations fiscales a été constituée à hauteur de CHF 1'192'000, soit un montant conforme au maximum autorisé de 8 % sur la production estimée, en respect des critères fixés dans le manuel édité par le département.

Le mouvement sur le capital propre est mentionné dans le tableau spécifique en annexe.

Revenus fiscaux

Les revenus fiscaux sur les PP, PM et les chiens sont gérés par l'Etat de Genève, conformément à la loi sur les contributions publiques (LCP). Toutes les données remises à cet effet par le département des finances sont intégralement enregistrées dans les comptes de la commune. Ces revenus fiscaux sont régularisés conformément au principe de délimitation des impôts.

9. ETAT DU CAPITAL PROPRE
COMMUNE DE CONIGNON

29	CAPITAL PROPRE	Solde au 01.01.2023	Augmentation	Diminution	Solde au 31.12.2023
291	Fonds enregistrés comme capital propre	170'941.27	23'190.88	92'891.65	101'240.50
2910	Fonds enregistrés comme capital propre	170'941.27	23'190.88	92'891.65	101'240.50
299	Excédent/découvert du bilan	29'591'732.75	2'615'680.40	846'128.43	31'361'284.72
2990	Résultat annuel	822'937.55	1'724'286.20	846'128.43	1'701'095.32
2999	Résultats cumulés des années précédentes	28'768'795.20	891'394.20	0.00	29'660'189.40
29	Total	29'762'674.02	2'638'871.28	939'020.08	31'462'525.22

Commentaires :

L'excédent de revenus ressortant du compte de résultats de l'année s'élève à CHF 1'699'851.20 et correspond à la variation de la nature 29 dans sa globalité.
Les mouvements opérés sur les fonds enregistrés comme capitaux propres et impactant le résultat annuel ainsi que le résultat cumulé des années précédentes sont les suivants:

Mouvements de fonds enregistrés comme capital propre:

Solde fonds de bienfaisance au 01.01.2023	66'675.95
./ utilisation du fonds	-19'977.50
Solde fonds de bienfaisance au 31.12.2023	46'698.45
Solde du fonds de mise en valeur au 01.01.2023	104'265.32
./ utilisation du fonds - fonctionnement	-4'457.50
./ utilisation du fonds - investissement - DM 927	-68'456.65
+ alimentation du fonds à hauteur de 1% des investissements réalisés en 2023	23'190.88
Solde fonds de de mise en valeur au 31.12.2023	54'542.05
Ainsi, le résultat à reporter au 01.01.2024 dans le résultat cumulé compte 2990 est de CHF 1'701'095.32	
Excédent de revenus 2023	1'699'851.20
Dissolution des fonds enregistrés comme capital propre	24'435.00
Alimentation des fonds enregistrés comme capital propre	-23'190.88
	1'701'095.32

10. TABLEAU DES PROVISIONS
COMMUNE DE CONFIGNON

	Solde au 01.01.2023	Constitution ou augmentation	Utilisations ou Dissolutions	Solde au 31.12.2023	Dont part de provision à court terme
A. Provisions autres droits du personnel	453'600.00	156'464.00	240'688.80	369'375.20	369'375.20
B. Provisions pour autres activités d'exploitation	30'500.00	19'000.00	30'500.00	19'000.00	19'000.00
C. Provisions fiscales	1'299'489.64	56'323.58		1'355'813.22	
D. Provisions impôt à la source	-			-	

Commentaires :

- A. Provisions autres droits du personnel

But : Plan d'accompagnement communal en matière de retraite anticipée (PACRA)

Commentaires : le plan a été adopté par le Conseil municipal le 20 juin 2023. La provision a été adaptée selon le montant prévu par le règlement, les départs des collaborateurs et les nouveaux collaborateurs concernés dès 2024.
- B. Provisions pour autres activités d'exploitation

But : Provision qui concerne la révision des comptes 2023 (CHF17'000) et la réévaluation du patrimoine financier (CHF 2'000.).

- C. Provisions fiscales

But : Provisions fiscales

Commentaires : Couverture des frais de perception et de la volatilité des recettes fiscales.

Les provisions sur impôts sont constituées comme suit:

- Provision sur frais de perception dus sur le reliquat au 31.12.2023 :

Reliquats fiscaux au 31.12.2023	7'800'629.44
./. Ducroire de 30% sur reliquats	-2'340'188.83
Reliquats fiscaux nets au 31.12.2023	5'460'440.61
Provisions sur frais de perceptions dus s/ reliquats de 3%	163'813.22

- Provision sur l'estimé fiscal

Taux maximum admis pour la commune de Confignon sur la production estimée	8%
Production estimée PP + PM 2023	14'899'555.00
Provision maximale autorisée au 31.12.2023	1'191'964.40
Provision comptabilisée	1'192'000.00

Total provisions fiscales

1'355'813.22

**11. TABLEAU DES PARTICIPATIONS
COMMUNE DE CONFIGNON**

Nom de l'entité	BCGe - Banque cantonale de Genève	SIG - Services industriels de Genève	Cofcige - Coopérative financière des communes genevoises	Fondation des Evaux	Fondation de la Petite Enfance	AFJ Rhône-Sud	Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon	CAD Energie 1 SA	GD Cherpines SA
Forme juridique	Société anonyme de droit public	Etablissement de droit public	Société coopérative	Fondation de droit public	Fondation de droit public	Groupeement intercommunal	Fondation de droit public	Société anonyme	Société anonyme
Activités et tâches publiques	Contribuer au développement économique du canton et de la région.	Fournir dans le canton de Genève l'eau, le gaz, l'électricité, l'énergie thermique, de valoriser les déchets ainsi que d'évacuer et traiter les eaux polluées	Faciliter la solution des problèmes financiers des communes genevoises	Gestion et développement du Centre intercommunal des sports, loisirs et nature des Evaux	Organiser, gérer, développer des espaces de vie enfantine destinés à l'accueil de la petite enfance sur le territoire de la commune de Confignon et la commune d'Aire-la-Ville	Accueil familial de jour	Mise à disposition de la population de Confignon des logements confortables à loyers abordables, ainsi que des locaux professionnels, commerciaux et artisanaux d'intérêt général	Rénovation, entretien, distribution, facturation des installations de chauffage à distance (CAD)	Régir comme intermédiaire entre les différents intervenants pour la mise en œuvre de plan local de quartier 2 (PLQ2) et des plans localisés de détails (PLQ de détails) y relatifs dans le cadre du premier des Cherpines; réalisation d'aménagements et d'équipements et mise en place de mécanismes de délégation de réalisation d'aménagements et d'équipements
Total du capital	CHF 360 mio	CHF 100 mio	CHF 137'000	CHF 500'000	CHF 20'000	CHF 568'968	CHF 2'014'810	CHF 120'000	CHF 100'000
dont détenu par la commune	0.066% (soit 4'784 actions sur 7'200'000)	0.14%	1.46%	10%	50%	9.12%	100%	33.33%	33.33%
Valeur d'acquisition de la participation	CHF 2'649'192	CHF 141'450	CHF 2'000	CHF 50'000	CHF 10'000	CHF 51'912	CHF 2'014'810	CHF 40'000	CHF 3'076
Valeur comptable de la participation	CHF 312'017 au PA (2748 actions) ; CHF 365'462 au PF (2'036 actions)	CHF 141'450	CHF 2'000	CHF 50'000	CHF 10'000	CHF 51'912	CHF 2'014'810	CHF 40'000	CHF 3'076
Principaux autres détenteurs	Communes genevoises et l'Etat de Genève.	Communes genevoises et l'Etat de Genève	Communes genevoises	Commune de Bernex, Villes de Lancy, d'Onex et de Genève	Commune d'Aire-la-Ville	Commune de Bernex, Villes d'Onex et de Lancy	-	ED Energie Durable SA	PI Cherpines SA, FPLC, Leonelli Stefano, PATP Développement SA, Innologic Propriétés SA, Construction Perret SA, Entz Denis, Pilon Christophe, Menut Jean-Baptiste, Orim SA, Cerimmo Développement SA, Garden Centre Schilliger SA, Broillet Investissement SA, Keat SA, Mari Développement SA, Tadden, Jean-Pierre, Implenia Immobilier SA, Sevastopoulou Marina
Participation que détient l'entité en propre	Capital Transmission SA, Investissements Fonciers SA, Dimensions SA, Swiss Public Finance Solutions, Loyal Finance AG Zurich, BCGE Lyon, Cie Foncière St Gothard SAS, Cie Foncière Franco-Suisse, Rhône Saône Léman Lyon, Rhône Saône Courage Lyon.	EOS Holding SA, Parco solico del San Gottardo SA, Securelec - Vaud SA, Gaznat SA.	-	-	-	-	-	-	-
Flux financiers de l'année (commune/entité)	Intérêts débiteurs Frais financiers Dividendes reçus Emprunts Liquidités déposées Titres en dépôts	Charges énergétiques Intérêts sur participation	Emprunts (ou remboursement) Intérêts débiteurs Frais financiers	Locations des bâtiments, emplacements Dédommagements des détenteurs du capital	Pensions Subvention des communes de Confignon et d'Aire-la-Ville	Pensions subventions des détenteurs du capital	Loyers	Exploitation chauffage à distance	Refacturation de frais
Risques spécifiques	Risques débiteurs Risques bancaires	Risques énergétiques	-	Risque de gestion	Risque de gestion	Risque de gestion	Risques immobiliers	Risque d'exploitation et énergétique	Risque de gestion
Normes comptables appliquées par l'entité	PCB (Prescriptions comptables pour les banques) FINMA	IFRS	Art. 957 à 962 CO	MCH2	MCH2	MCH2	MCH2	Code des Obligations	Code des Obligations
Résultat de la dernière année de l'entité	+176 millions de francs (2022)	+ 501.3 mio (2022)	+ CHF 2'009 (1.7 21.30.6 22)	- CHF 1'96'616 (2022)	CHF 0 (2022)	CHF 0 (2022)	+ CHF 10'055'024 (2022)	+ CHF 5'084 (2022)	+ CHF 41'104 (30.06.22-30.06.23)
Total du bilan de la dernière année de l'entité	CHF 3'0034 mio en 2022 (dont CHF 1'984 mio de francs de capitaux propres).	CHF 4'272 mio en 2022 (dont CHF 2'534 mio de capitaux propres)	CHF 1'847'685 (06.2022) (dont CHF 1'472'290 de capitaux propres)	CHF 11'330'522 (2022) (dont CHF 1'484'244 de capitaux propres)	CHF 392'068 (2022) (dont CHF 20'000 de capitaux propres)	CHF 1'045'619 (2022) (dont CHF 568'968 de capitaux propres)	CHF 58'901'270 (2022) (dont CHF 25'273'210 de capitaux propres)	CHF 909'450 (2022) (dont CHF 254'379 de capitaux propres)	CHF 104'736 (30.06.23) dont CHF 76'326 de capitaux propres)

11. TABLEAU DES PARTICIPATIONS
COMMUNE DE CONFIGNON

Nom de l'entité	eOperations Suisse SA	ACG – Association des communes genevoises	GIAP – Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire	SIACG – Service intercommunal d'informatique	CIDEC – Groupement intercommunal des déchets carnés	Centre régional d'intervention « CRI 201 »	Centre intercommunal de voirie (CIV)	Organisation régionale de la protection civile Lancy-Cressy (ORPC)
Forme juridique	Société anonyme	Groupement intercommunal spécial	Groupement intercommunal	Groupement intercommunal	Groupement intercommunal	Groupement intercommunal	Groupement intercommunal	Groupement intercommunal
Activités et tâches publiques	Fournir à la Confédération, aux cantons et aux communes des prestations liées à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.	Défendre, promouvoir et représenter les intérêts des communes	Assurer l'accueil parascolaire facultatif des élèves de l'enseignement primaire public	Créer, développer et gérer en commun un système de gestion communale informatisé	Gérer un centre de collecte, de stockage, de tri, de conditionnement et d'acheminement des déchets carnés vers des centres spécialisés	Compagnie des sapeurs-pompiers des communes membres	Mise à disposition des locaux à usage de la voirie des communes membres	Protection de la population
Total du capital	CHF 100'000	---	---	---	---	---	---	---
dont détenu par la commune	0.10%	---	---	---	---	---	---	---
Valeur d'acquisition de la participation	CHF 300	---	---	---	---	---	---	---
Valeur comptable de la participation	CHF 300	---	---	---	---	---	---	---
Principaux autres détenteurs	Cantons suisses	Communes genevoises	Communes genevoises	Communes genevoises	Communes genevoises	Commune de Bemex	Ville d'Onex et commune de Bemex	Villes d'Onex et de Lancy
Participation que délient l'entité en propre	---	---	---	---	---	---	---	-
Flux financiers de l'année (commune/entité)	N/A	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles des membres Subventions cantonales et fédérales
Risques spécifiques	Risque de gestion	---	---	---	---	Risque de gestion	Risque de gestion	Risque de gestion
Normes comptables appliquées par l'entité	Code des Obligations	MCH2	MCH2	MCH2	MCH2	MCH2	MCH2	MCH2
Résultat de la dernière année de l'entité	+ CHF57'166 (2022)	+ CHF489'122 (2022) sur un total de revenus de CHF 5'282'320.	+ CHF 4'168'984 (2022) sur un total de revenus de CHF 87'644'170.	+ CHF 353'738 (2022) sur un total de revenus de CHF 10'042'973	+ CHF 450 (2022) sur un total de revenus de CHF 885'148.	CHF 0 (2022), l'entier des charges est réparti entre les communes membres	CHF 0 (2022), l'entier des charges est réparti entre les communes membres	CHF 0 (2022), l'entier des charges est réparti entre les communes membres
Total du bilan de la dernière année de l'entité	CHF1'707'783 (2022) (dont CHF 518'629 de capitaux propres)	CHF 7'344'704 (2022) (dont CHF 2'679'722 de capitaux propres)	CHF 19'113'907 (2022) (dont CHF 11'272'465 de capitaux propres)	CHF 2'134'462 (2022) (dont CHF 1'577'724 de capitaux propres)	CHF 3'964'919 (2022) (dont CHF 3'936'695 de capitaux propres).	CHF 484'548 (2022) (dont CHF 0 de capitaux propres).	CHF 505'026 (2022) (dont CHF 0 de capitaux propres).	CHF201'535 (2022) (dont CHF 0 de capitaux propres).

12. TABLEAU DES GARANTIES ET DES ENGAGEMENTS CONDITIONNELLS
COMMUNE DE CONFIGNON

Nom de l'entité bénéficiaire	Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon	Fondation des Evaux	CAP Prévoyance
Propriétaires (les +) importants de cette unité	Commune de Confignon	Villes de Genève, Onex, Lancy et communes Bernex et Confignon	
Typologie du rapport juridique	Cautonnement	Cautonnement	
Flux financiers de l'année (commune/entité)	47'100.00	178'904.60	
Prestations couvertes par la garantie	Emprunts bancaires	Emprunts bancaires	
Montant de la garantie au 31.12.2022	31'616'000.00	394'517.00	Voir ci-dessous
Date du vote du CM approuvant la garantie	DM 438/439 du 21.09.2004	DM 803 du 25.09.2018	
Risque (situation actuelle, taux couverture, ...)	Situation financière de la fondation immobilière saine. Risque très faible	Situation financière de la fondation des Evaux stable. La commune de Confignon est minoritaire (participation au capital de 10% et participation au cautionnement de 5%)	

Engagements envers la CAP (caisse de pension)

La commune a garanti par la délibération du 05.02.2013 les montants nécessaires pour le système de capitalisation partielle de la CPI pour ses employés mais aussi pour ceux des entités indiquées au point n°2 ci-dessous. Les données suivantes ont été fournies par la CAP (situation au 31.12.2022)

- Engagements de prévoyance de la commune:
17'649'407.54
- Liste des engagements de prévoyance des entités au bénéfice d'une garantie de la commune. Les montants ci-après sont les engagements de prévoyance totaux des entités citées pour lesquels des engagements ont été octroyés et par les autres communes membres
 - Engagements de prévoyance de l'ACG 47'218'368.55
 - Engagements de prévoyance de CAP Prévoyance 17'869'778.26
 - Engagements de prévoyance l'AFJ-Rhône-Sud 1'692'311.37
 - Engagements de prévoyance de la Fondation des Evaux 6'377'837.09
 - Engagements de prévoyance du Groupement SIS 146'366'298.25
 - Engagements de prévoyance de la Caisse 4'071'256'423.83
 - Degré de couverture de la CPI au 31.12.2022 selon l'art. 44 OPP2 75.96%
- Degré de couverture de la CPI au 31.12.2022 selon l'art. 44 OPP2

Observations :

- Les engagements de prévoyance de la commune ne concernent que les engagements pour la commune.
- Les engagements de prévoyance pour un groupement intercommunal ou une fondation concernent les engagements totaux de toutes les communes faisant partie du groupement ou de la fondation.
- Ces engagements de prévoyance ont été calculés par la CAP sur la base des comptes de 2022 de la CPI, les comptes de 2023 n'étant pas encore audité.

13. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS
COMMUNE DE CONFIGNON

N° de bien	Désignation du bien	Date DELIB	N°de délib	Crédit brut voté	Dépense totale	Economie (dépassements)	Valeur activité début de période	Total factures	Valeur activité fin de période	Montant subvention	Cumul amortissements CG avant période	Amortissements CG période	Amortissements complémentaires	Statut	Valeur résiduelle CG fin de période
2	Transformation immeuble Brieler	06.12.05	DM468-469	1 224 600,00	1 182 254,28	42 345,72	1 182 254,28		1 182 254,28		605 242,40	39 408,48		Closuré	537 603,40
2	Parcelle 11608 Ch. De Ponverre - Bât. Brieler	06.12.05	DM468-469	303 400,00	303 400,00	0,00	303 400,00		303 400,00		151 696,65	10 113,33		Closuré	141 590,02
2	Maison Paroisse	06.12.05	DM468-469	680 000,00	618 864,74	61 135,26	618 864,74		618 864,74		315 702,10	20 628,82		Closuré	282 533,82
2	Transformation maison paroisse	06.12.05	DM468-469	1 592 000,00	1 369 507,40	132 492,60	1 369 507,40		1 369 507,40		698 345,25	45 650,25		Closuré	625 511,90
4	Rénovation immeuble Trouiller	25.09.01	DM332	3 850 000,00	3 851 607,95	1 607,95	3 851 607,95		3 851 607,95		3 851 607,95	0,00		Closuré	0,00
4	Rénovation immeuble Trouiller	27.01.98	DM332	2 125 000,00	2 200 765,00	75 765,00	2 200 765,00		2 200 765,00		1 713 086,91	73 358,83		Closuré	0,00
7	Changement fenêtres Mairie et ancienne école	27.09.16	DM725	208 000,00	206 362,64	1 637,36	206 362,64		206 362,64		170 318,13	10 318,13		Closuré	0,00
9	Extension locaux service du feu	08.05.12	DM614	1 553 700,00	1 587 342,00	33 642,00	1 574 486,00		1 574 486,00		517 749,35	52 482,87		Closuré	0,00
10	Délaict station lavage (CIV)	08.05.12	DM614	129 000,00	129 000,00	0,00	125 253,05		125 253,05	3 746,95	63 532,25	6 262,65		Closuré	0,00
12	Bâtiment école de Cressy	22.06.04	DM435	29 500 000,00	22 875 282,74	624 717,26	13 118 561,89		13 118 561,89	9 756 720,85	7 669 710,05	437 285,40		Closuré	5 011 566,44
14	Travaux de réadaptation école Confignon	08.05.12	DM555	5 200 000,00	5 137 268,45	62 731,55	4 987 268,45		4 987 268,45	150 000,00	2 047 768,00	166 242,28		Closuré	2 773 257,77
15	Ecole Confignon ext. 4 classes	22.06.04	DM433	4 970 000,00	4 888 563,05	81 436,95	4 888 563,05		4 888 563,05		2 947 185,50	162 952,10		Closuré	1 778 425,45
16	Panneaux photographiques - Ecole de Cressy	08.03.16	DM708	442 500,00	355 316,73	87 183,27	193 037,58		193 037,58	162 279,15	71 813,68	12 432,45		Closuré	0,00
19	Promenades thématiques	14.06.22	DM925	770 000,00	-	-	258 201,90		710 050,03	88 200,00	0,00	62 173,80		Terminé	559 676,23
24	Jeu Place Village-Auberge	11.11.14	DM680	125 000,00	122 893,25	2 106,75	122 893,25		122 893,25		42 984,30	6 144,66		Closuré	0,00
25	Transf. Anc. Ecole. Petite-enfance	01.02.05	DM447	850 000,00	833 073,60	16 926,40	668 084,85		668 084,85	164 988,35	33 404,24	3 765,41		Closuré	0,00
28	Réhabilitation routes	10.03.09	DM622	510 000,00	451 755,10	58 244,90	451 755,10		451 755,10		305 289,90	22 587,76		Closuré	0,00
28	Réhabilitation routes	09.11.10	DM622 (532)	380 000,00	419 557,55	39 557,55	419 557,55		419 557,55		231 237,40	20 977,88		Closuré	0,00
28	Réhabilitation routes	19.06.12	DM622	900 000,00	887 774,50	12 225,50	887 774,50		887 774,50		400 014,65	44 388,73		Closuré	0,00
30	Réamén. centre historique	22.03.11	DM584	3 050 000,00	3 229 238,67	179 238,67	3 099 238,67		3 099 238,67	130 000,00	1 150 848,80	103 307,96		Closuré	1 845 081,91
37	Réaffectation anciens locaux pompiers pour SE	14.04.15	DM683	300 000,00	286 788,10	13 211,90	286 788,10		286 788,10		101 697,05	14 339,41		Closuré	170 751,64
45	Coll. de Cressy LOT 2	01.12.01	DM384	2 224 000,00	1 455 047,95	768 952,05	1 107 396,85		1 107 396,85	347 651,10	842 520,15	36 913,23		Closuré	227 963,47
47	Coll. Chemin de Nally	04.04.06	DM470	403 000,00	367 834,20	35 165,80	178 455,95		178 455,95	189 378,25	105 069,65	5 948,53		Closuré	67 437,77
48	Rén. station de pompage Vignes	03.02.09	DM624	170 000,00	165 648,00	7 352,00	104 094,70		104 094,70	58 553,30	91 575,70	5 204,74		Closuré	7 314,26
49	Coll. ch. de la Dode-GH-Lancy	16.06.09	DM547	1 300 000,00	659 027,76	640 972,24	421 777,76		421 777,76	237 250,00	255 710,30	14 059,26		Closuré	152 008,20
50	Coll. ch. des Marais	22.03.11	DM582	1 361 000,00	1 243 395,65	117 604,35	1 051 430,05		1 051 430,05		351 047,35	35 047,67		Closuré	665 335,03
51	Assainissement Huits (phase I)	25.03.11	DM583	1 789 000,00	1 714 968,75	74 031,25	1 481 605,00		1 481 605,00	233 363,75	549 841,15	49 386,83		Closuré	882 377,02
52	Rénouv. station pompage Paradis	25.09.12	DM624	270 000,00	223 602,45	46 397,55	210 397,40		210 397,40	13 205,05	107 551,35	10 519,87		Closuré	92 326,18
53	Bassin rétention de l'Aire	11.11.14	DM675	257 500,00	259 363,25	1 863,25	112 812,05		112 812,05	146 551,20	30 136,00	3 760,40		Closuré	78 915,65
54	Séparatif chemin de Mouriaz-investissement	29.01.19	DM823	884 000,00	910 763,12	26 763,12	910 763,12		910 763,12		45 538,16	22 769,08		Closuré	842 455,88
64	Balayeuse	18.06.19	DM840	238 600,00	236 975,55	1 624,45	236 975,55		236 975,55		63 193,48	15 798,37		Closuré	157 983,70
67	Mod. trafic Carobot	09.05.17	DM865	595 000,00	519 270,50	75 729,50	178 622,90		178 622,90	302 248,00	44 665,75	10 851,13		Closuré	161 515,62
67	Ecole de Confignon - fenêtres oscillo-battantes	19.06.18	DM786	101 000,00	99 102,25	1 897,75	99 102,25		99 102,25		39 640,92	9 910,23		Closuré	49 551,10
68	Véhicule de la compagnie du CRI 201 - Iuyaux	06.11.18	DM812	72 000,00	72 133,25	133,25	72 133,25		72 133,25		14 426,64	4 808,88		Closuré	52 897,73
70	Aménagement dépendance Mairie	26.05.20	DM870	1 895 000,00	-	-	825 300,00		1 800 554,14		0,00	60 008,67		Terminé	1 740 545,47
79	Révision plan directeur communal	09.03.21	DM890	40 000,00	171 452,22	131 452,22	42 283,02		42 283,02		0,00	0,00		En cours	171 452,22
80	AVP PLQ Vuillonnex	04.04.23	DM942	46 000,00	6 158,05	0,00	6 158,05		6 158,05		0,00	0,00		En cours	42 283,02
81	Crèche et abords	29.01.19	DM830	160 000,00	85 406,10	0,00	85 406,10		85 406,10		0,00	0,00		En cours	85 406,10
84	Réhabilitation des routes phase 01/2020	26.05.20	DM871	490 000,00	759 330,28	2 669,72	759 330,28		759 330,28	227 799,00	106 680,00	53 340,00		Closuré	371 511,28
88	Isuzu D-MAX Satellite 4x4 single	28.05.20	DM871	490 000,00	436 651,50	53 348,50	436 651,50		436 651,50		29 110,10	14 555,05		Closuré	392 986,35
90	Site en conformité des zones 30 KMH	22.09.20	DM879	79 500,00	77 950,00	1 550,00	77 950,00		77 950,00		15 590,01	5 196,67		Closuré	57 163,32
91	Refonte site internet de la commune	02.02.21	DM892	33 000,00	33 107,00	107,00	33 107,00		33 107,00		13 242,80	6 621,40		Closuré	13 242,80
92	Réhabilitation des routes phase 02/2021	02.02.21	DM888	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00		20 000,00		4 000,00	0,00		Closuré	8 000,00
93	Réhabilitation des routes phase 02/2021	09.03.21	DM871	300 000,00	291 291,75	8 708,25	291 291,75		291 291,75		19 419,44	9 709,72		Closuré	262 162,59
94	Plans localisés de quartier (PLQ) - Cherpines	13.04.21	DM895	104 000,00	62 379,85	0,00	62 379,85		62 379,85		0,00	0,00		En cours	89 015,90
96	Crèche - installation détection - alarme incendie	15.06.21	DM906	200 000,00	99 503,20	100 496,80	169 271,32		169 271,32		0,00	0,00		En cours	169 271,32
98	Panneaux de signalisation verticale	09.11.21	DM919	43 000,00	38 465,70	4 534,30	38 465,70		38 465,70		3 846,57	3 846,57		Closuré	30 772,56
98	Panneaux de signalisation verticale	09.11.21	DM917	65 000,00	65 533,10	533,10	65 533,10		65 533,10		6 553,30	6 553,30		Closuré	58 979,80
99	Réhabilitation des routes phase 03/2022	08.03.02	DM923	260 000,00	189 459,45	70 540,55	189 459,45		189 459,45		6 315,31	6 315,31		Closuré	183 144,14
100	FMV - course place du village	08.03.02	DM927	81 866,60	89 297,90	7 431,30	89 297,90		89 297,90		11 162,24	11 162,24		Closuré	78 135,66
102	Besoins culturels - Benex Est	18.06.19	DM850	10 333,33	9 999,95	333,38	9 999,95		9 999,95		1 999,99	1 999,99		Closuré	5 999,97
Nature 1407 - installation en construction PA															
85	Extension 30km/h Pralleia	03.12.20	DM867	28 000,00	117 412,50		272 376,40		272 376,40					En cours	272 376,40
87	Travaux de réfection du chemin des Marais et du chemin Boissuail	09.11.21	DM891	725 000,00	55 722,40		611 124,00		611 124,00					En cours	611 124,00
101	TPC-Travaux extension ligne 15	08.03.22	DM924	260 000,00	3 182,65		6 919,65		6 919,65					En cours	6 919,65
103	Pôle aménagement - activation personnel	09.11.21	DM914	4 150 000,00	41 918,55		108 102,10		108 102,10					En cours	108 102,10
103	Rénovation éclairage intérieur divers bâtiments publics	20.06.23	DM948	570 000,00	60 462,25		60 462,25		60 462,25					En cours	60 462,25
105	Collecteur EP route de Sorat	19.09.23	DM956	145 000,00	140 305,55		140 305,55		140 305,55					En cours	140 305,55
107	Adaptation des sources de l'éclairage public communal	13.12.22	DM934	404 000,00	8 691,40		8 691,40		8 691,40					En cours	8 691,40
															22'138'292,09

14. EXPLICATIONS SUR LES CREDITS D'ENGAGEMENT OUVERTS DEPUIS PLUS DE CINQ ANS ET NON ENCORE CLOTURES COMMUNE DE CONFIGNON

Les crédits d'engagement ouverts depuis plus de cinq ans et non encore clôturés sont listés ci-après. Les explications quant à leur maintien en tant que crédit "en cours" sont également mentionnées.

En 2023, la commune de Confignon n'a pas de crédit d'engagement ouvert depuis plus de cinq ans.

15. INDICATIONS SUPPLEMENTAIRES

COMMUNE DE CONFIGNON

Ce chapitre vise à fournir des indications supplémentaires permettant d'apprécier l'état de la fortune, des finances et des revenus et les risques financiers.

A. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le Conseil administratif avec la collaboration du Secrétariat général est responsable des stratégies financières appliquées.

Dans le cadre de ses activités, la commune peut être exposée à des risques financiers de plusieurs natures, notamment :

- ♦ au risque de marché (risque de taux d'intérêt)
- ♦ au risque de crédit (risque de contrepartie)
- ♦ au risque de liquidités.

La gestion de ces risques a pour but d'en minimiser les conséquences négatives éventuelles sur les finances communales.

La Commune ne recourt pas aux instruments financiers dérivés pour minimiser l'impact potentiel de ces différents risques.

● Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie (un tiers) ne remplisse pas ses engagements. La Commune considère qu'elle n'est pas exposée à un fort risque de crédit dans la mesure où :

- ♦ ses disponibilités sont déposées auprès de plusieurs établissements suisses à Genève
- ♦ ses créances fiscales sont gérées par l'AFC qui dispose d'un service du contentieux. Par ailleurs, en fonction des provisions comptabilisées, le risque de perte devrait être couvert.
- ♦ ses autres créances commerciales sont réparties sur un large éventail de clients dont le risque fait l'objet d'un suivi régulier et sont constituées uniquement par les locations de salles ou des facturations des restaurants scolaires (montants peu significatifs).

● Risque de liquidité

Le risque de liquidité survient lorsque la Commune rencontre des difficultés à se financer ou à respecter les engagements contractuels liés à ses passifs financiers.

La commune perçoit des acomptes mensuels de l'Etat de Genève à titre d'avance sur les encaissements de créances fiscales. Ces acomptes sont calculés sur la base des prévisions fiscales de l'année. Ces dernières représentent la grande part du budget (env. 90 %). Le risque de liquidités insuffisantes pour faire face aux charges courantes est un élément à risque en fonction des estimations fiscales des personnes physiques.

Le plan des investissements effectué sur plusieurs exercices permet une planification des besoins en liquidités présents et futurs. Dans le cadre de la construction des nouveaux quartiers, un travail de planification important est en cours de réalisation.

● Risque de taux d'intérêt

Au niveau de ses actifs et passifs financiers, la Commune considère qu'elle n'est que faiblement exposée au risque de taux d'intérêts dans la mesure où sa dette est contractée en taux fixes.

● Risque de change

La Commune n'est pas exposée au risque de change dans la mesure où les transactions effectuées en devises autres que le franc suisse sont très limitées.

15. INDICATIONS SUPPLEMENTAIRES COMMUNE DE CONFIGNON

B. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

Un système de contrôle interne a été introduit par la commune en 2018. Les processus suivants ont été mis en place :

- Achats
- Débiteurs
- Trésorerie
- Charges salariales
- Budget
- Boucllement
- Taxe professionnelle communale

C. CONTRATS DE LEASING

Aucun contrat de leasing actuellement en cours.

16. INDICATEURS FINANCIERS COMMUNE DE CONFIGNON

Taux endettement net

	2019	2020	2021	2022	2023	Moyenne
	57.06	43.30	22.38	-4.57	-27.11	18.21
Valeurs indicatives	Plus petit ou égal à 100 : Bon Plus petit ou égal à 150 : Suffisant Plus grand que 150 : Mauvais					
Définition	Le taux d'endettement net est la différence entre les capitaux de tiers et le patrimoine financier exprimée en pourcentage des revenus fiscaux.					
Remarque	La diminution continue de l'endettement communal durant ces dernières années se reflète sur le taux d'endettement net qui est en baisse depuis 2017. En 2023, le patrimoine financier est plus important que les capitaux de tiers, ce qui explique le taux négatif.					

2. Degré d'autofinancement

	2019	2020	2021	2022	2023	Moyenne
	242.10	234.71	250.37	321.87	273.27	264.46
Valeurs indicatives	Plus grand que 100 : Haute conjoncture Plus grand que 80 : Cas normal Plus petit que 80 : Récession					
Définition	Le degré d'autofinancement est l'autofinancement exprimé en pourcentage de l'investissement net.					
Remarque	Les amortissements complémentaires comptabilisés en 2023 contribuent à maintenir un haut degré d'autofinancement.					

3. Part des charges d'intérêts nets

	2019	2020	2021	2022	2023	Moyenne
	1.84	1.70	1.08	0.54	0.51	1.13
Valeurs indicatives	Plus petit ou égal à 4 : Bon Plus grand que 4 : Suffisant Plus grand que 9 : Mauvais					
Définition	La part des charges d'intérêts est la différence entre les charges d'intérêts et les revenus des intérêts exprimée en pourcentage des revenus courants.					
Remarque	Taux en amélioration chaque année en raison d'une part du remboursement de la dette et d'autre part du renouvellement à des taux d'intérêts inférieur ces dernières années.					

4. Dette brute par rapport aux revenus

	2019	2020	2021	2022	2023	Moyenne
	137.21	143.05	110.90	85.91	82.71	111.96
Valeurs indicatives	Plus grand que 200 : Critique Plus grand que 150 : Mauvais Plus grand que 100 : Moyen Plus grand que 50 : Bon Plus petit que 50 : Très bon					
Définition	La dette brute par rapport aux revenus est l'endettement brut exprimé en pourcentage des revenus courants.					
Remarque	Amélioration continue de la valeur depuis 2019 en raison de meilleures recettes fiscales et d'une diminution de la dette.					

16. INDICATEURS FINANCIERS COMMUNE DE CONFIGNON

5. Proportion des investissements

	2019	2020	2021	2022	2023	Moyenne
	11.46	9.80	10.91	13.33	14.54	12.01
Valeurs indicatives	Plus petit que 10 : Effort d'investissements faible Plus petit que 20 : Effort d'investissements moyen Plus petit que 30 : Effort d'investissements élevé Plus grand ou égal à 30 : Effort d'investissements très élevé					
Définition	La proportion des investissements correspond aux investissements bruts exprimés en pourcentage des charges totales consolidées.					
Remarque	Les investissements des 5 dernières années sont relativement faibles, la priorité ayant été donnée à un retour à l'équilibre financier et à une diminution de l'endettement communal.					

6. Part du service de la dette

	2019	2020	2021	2022	2023	Moyenne
	17.77	17.98	17.26	11.07	9.40	14.70
Valeurs indicatives	Plus petit que 5 : Charge faible Plus petit que 15 : Charge acceptable Plus grand ou égal à 15 : Charge forte					
Définition	La part du service de la dette correspond au total des charges d'intérêts en chiffres nets et des amortissements ordinaires, exprimés en pourcentage des revenus courants.					
Remarque	La part du service de la dette représente une part importante du budget communal. Toutefois, les renouvellements d'emprunts récents et les remboursement de tranches d'emprunts arrivant à échéance ont permis de diminuer drastiquement les charges d'intérêts.					

7. Dette nette en francs par habitant

	2019	2020	2021	2022	2023	Moyenne
	1537	1211	682	-155	-991	457
Valeurs indicatives	Plus petit ou égal à 0 : Patrimoine net Plus petit que 1000 : Endettement faible Plus petit que 2500 : Endettement moyen Plus petit que 5000 : Endettement important Plus grand ou égal à 5000 : Endettement très important					
Définition	Ce ratio correspond à la dette nette (constituée des capitaux de tiers déduction faite du patrimoine financier) divisée par le nombre d'habitant.					
Remarque	La diminution est continue depuis de nombreuses années en raison de la réduction de l'endettement communal.. En 2023, le patrimoine financier est plus important que les capitaux de tiers, ce qui explique le taux négatif.					

8. Taux d'autofinancement

	2019	2020	2021	2022	2023	Moyenne
	20.44	17.68	23.49	29.49	30.49	24.32
Valeurs indicatives	Plus grand ou égal à 20 : Bon Plus grand ou égal à 10 : Moyen Plus petit ou égal à 10 : Mauvais					
Définition	Ce ratio correspond à l'autofinancement exprimé en pourcentage des revenus courants.					
Remarque	Depuis 2021, le ratio est supérieur à 20, soit une valeur jugée bonne. Les recettes fiscales favorables combinées à la comptabilisation d'amortissements complémentaires contribuent à l'amélioration de ce ratio.					

**17. CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES
COMMUNE DE CONFIGNON**

		Budget 2023	Solde du compte 2023	Dépasse- ments	%	Justificatifs
01	CONSEIL MUNICIPAL ET EXECUTIF					
36	Charges de transfert	0.00	300.00	300.00-	N/A	Pas de commentaire
02	SERVICES GENERAUX					
30	Charges de personnel	1 331 008.00	1 351 956.55	20 948.55-	-1.57%	Dans la fonction 02 - Services généraux, une économie de CHF 30'000 a été réalisée en raison d'un décalage dans le temps de l'engagement du poste de spécialiste RH. En contrepartie, un dépassement de CHF 15'000 est à relever dans le cadre du remplacement maternité de la co-Secrétaire générale en charge du pôle administration. L'adoption du plan de retraite anticipé en juin 2023 a nécessité un ajustement de la provision, impactant les charges 02-30 à hauteur de CHF 35'000.
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	688 395.00	786 243.75	97 848.75-	-14.21%	Le dépassement de CHF 97'848.75, s'explique d'une part par des charges d'honoraires importantes et non prévues au budget en 2023 et par des charges d'entretien sur les bâtiments administratifs en dépassement. - Honoraires non planifiés: mandat pour aide au recrutement à Adecco dans l'attente de l'engagement de notre spécialiste RH (+13'000) ; mandat d'audit RH à Vicario Consulting (+40'000) ; mandats de fiduciaires pour remplacement maternité de la co-Secrétaire générale en charge du pôle administration (+19'000) ; diverses annonces pour recherches de postes sur la plate-forme Job Up (+12'000). - Entretien des bâtiments administratifs : les bâtiments administratifs regroupent la mairie, centre communal, les maisons de Paroisse et Briefer, le local SAS et le local Cressy +. Sur tous ces bâtiments, un dépassement de CHF 11'000 a été comptabilisé. Des non dépensés ont compensés certains dépassements notamment au niveau des charges d'entretien de la mairie (réaménagement des bureaux, isolation phonique de la salle de conférence, curage des canalisations en raison de fuites d'eau) et des charges d'entretien des locaux de la crèche (électricité, entretien du bâtiment).
15	SERVICE DU FEU					
33	Amortissements du patrimoine administratif	63 545.38	63 554.40	9.02-	-0.01%	Pas de commentaire
21	SCOLARITE OBLIGATOIRE					
30	Charges de personnel	762 384.41	782 770.75	20 386.34-	-2.67%	Restaurants scolaires: Plusieurs absences de longues durées au sein du personnel des restaurants scolaires ont nécessité des remplacements quotidiens durant 2023 engendrant un dépassement de CHF 27'000.- Ecoles de Cressy et Confignon: deux collaborateurs ont également dû être remplacés sur du moyen-long terme. L'ajustement de la provision du plan de retraite anticipé suite à son adoption en juin 2023 a, dans la fonction 21, compensé les remplacements découlant de ces absences. Afin de compenser les diverses absences tant aux restaurants scolaires que dans les bâtiments de l'école de Cressy et Confignon un total de CHF 56'404 a été perçu de la part des assurances et comptabilisé en revenu.
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	883 380.00	960 579.53	77 199.53-	-8.74%	Les dépassements de la fonction 21/31 concernent principalement les charges d'exploitation en lien avec les restaurants scolaires. La fréquentation y a été plus importante que prévue et les charges de traiteur sont donc plus élevées de CHF 49'000 par rapport au budget. En contrepartie, les ventes de repas (refacturation aux parents) sont plus élevées de CHF 43'000. Ce montant apparaît aux revenus. Au niveau de l'école de Confignon, les charges d'entretien sont en dépassement de CHF 37'000.- notamment en raison de travaux d'entretien importants (remplacement conduite à distance du chauffage à la suite à de fuites pour CHF 22'000, un adoucisseur d'eau calcaire pour CHF 11'400.- et l'achat de mobilier pour la salle des travaux manuels pour CHF 10'000 sont notamment à relever). Un non dépensé de CHF 19'000 au niveau des charges d'exploitation de l'école de Cressy compense les dépassements sur l'école de Confignon. Finalement, un dépassement de CHF 10'000 est à relever pour les deux écoles pour les dépenses liées aux fêtes des promotions et camps scolaires dont la prise en charge par les communes est dorénavant plus importante.
32	CULTURE AUTRE					
30	Charges de personnel	219 267.00	235 206.55	15 939.55-	-7.27%	Ce dépassement concerne uniquement l'ajustement de la provision du plan de retraite anticipé suite à son adoption en juin 2023
33	Amortissements du patrimoine administratif	10 233.00	13 162.23	2 929.23-	-28.63%	Pas de commentaire
36	Charges de transfert	24 191.00	24 389.00	198.00-	-0.82%	Pas de commentaire
54	FAMILLE ET JEUNESSE					
33	Amortissements du patrimoine administratif	0.00	33 404.24	33 404.24-	N/A	Erreur lors de l'établissement du budget, les travaux de transformation des locaux de la crèche n'étaient pas 100% amortis, il restait une tranche de CHF 33'403.- d'amortissement à comptabiliser. L'investissement est à CHF 0.- au 31.12.2023.
59	DOMAINE SOCIAL, NON MENTIONNE AILLEURSCIALE ET DOMAINE DE L'ASILE					
36	Charges de transfert	116 000.00	116 300.00	300.00-	-0.26%	Pas de commentaire

**17. CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES
COMMUNE DE CONFIGNON**

		Budget 2023	Solde du compte 2023	Dépasse- ments	%	Justificatifs
61	CIRCULATION ROUTIERE					
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	290 990.00	366 481.90	75 491.90-	-25.94%	Le dépassement des charges d'exploitation des routes d'environ CHF 75'000.- s'explique par les éléments non prévus ci-dessous: -Installation de bornes électriques: CHF 36'000.- -Mandat CITEC (transfert de compétences en matière de réglementation du trafic) non prévu pour 2e semestre dans l'attente de l'engagement d'un coordinateur sécurité : CHF 20'000.- -Charges d'entretien à la suite d'actes de vandalisme : CHF 15'000 -Divers: CHF 4'000.-
62	TRANSPORTS PUBLICS					
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	70 500.00	70 539.50	39.50-	-0.06%	Pas de commentaire
72	TRAITEMENT DES EAUX USEES					
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1 370.00	5 596.75	4 226.75-	-308.52%	Il s'agit de travaux demandés par le FIA (Fonds intercommunal d'assainissement) pour nos canalisations.
91	IMPOTS					
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	40 000.00	150 377.21	110 377.21-	-275.94%	En raison des recettes fiscales plus élevées que prévu, les provisions liées aux impôts ont dû être ajustées comme suit: - Ajustement provision reliquat fiscal : écart de CHF 7'000 par rapport au budget. - Ajustement de la provision sur estimé fiscal : CHF 53'000 (cette provision n'est pas budgétée car uniquement effectuée si résultats fiscaux meilleurs que prévus). Des pertes sur créances effectives d'impôts personnes physiques ont également dû être comptabilisées pour CHF 50'000. Ces montants ne sont pas connus au moment de l'élaboration du budget.
36	Charges de transfert	358 700.00	443 901.23	85 201.23-	-23.75%	L'ajustement de la provision sur les frais de perception des centimes PP et PM est plus élevé de CHF 85'201.23 par rapport au budget en raison des recettes fiscales perçues plus importantes que celles budgétées.
92	CONVENTIONS FISCALES					
36	Charges de transfert	134 694.00	244 847.92	110 153.92-	-81.78%	La compensation financière versée aux communes frontalières est plus élevée de CHF 110'153.92 par rapport aux estimations qui nous avaient été remises par le département des finances lors de l'élaboration du budget. Les recettes d'impôts à la source sont également plus élevées que les estimations qui nous avaient été transmises (CHF 1'295'251 au lieu de CHF 767'980 budgété)
DEPASSEMENT TOTAL A VOTER				654 953.72-		

BfB

Rue de la Corraterie 26
Case postale
1211 Genève 1
Suisse

Tel +41 (0)22 311 36 44
Fax +41 (0)22 311 45 88
E-mail contact@bfbge.ch
Web www.bfb.ch